

pièce n° 13

Département du GARD  
Commune de CHAMBORIGAUD

Section : A  
Lieu-dit : «Pezry»  
Parcelle : 648

## Déviation du Chemin de VALMALLE

## Plan de Morcellement



*Dressé le 03/05/2019*  
*Complété le 12 juin 2019*

Geomatics - Survey - Planning  
La Colombière - 48, Grand Rue des Marais - 34290 CHATELAIN ALLES OUFES  
Tél : 04 67 20 20 20 • Fax : 04 67 20 20 20  
www.geuriviai.com

*N° de dossier : 12834*  
*N° de D.M.P.C. : 412 S*

Commune : CHAMBORGNAUD (980)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 412-8

Document numéroté et daté le 11/09/2019  
A CDF NIMES  
Par  
Signé

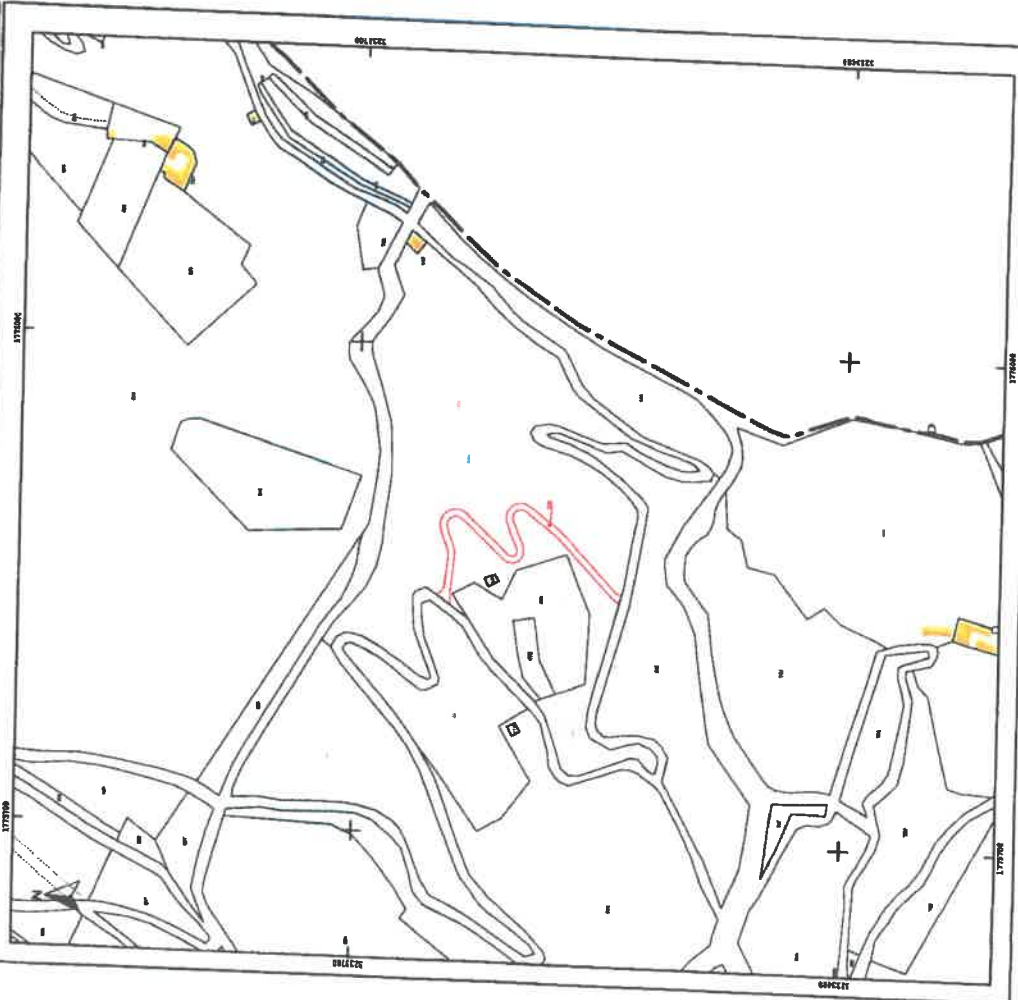
ALES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE SAINT PRIVAT DES VIEUX  
BP. 40021  
30940 SAINT PRIVAT DES VIEUX  
Téléphone : 04.66.79.46.45  
Fax : 04.66.87.42.89  
cdf.frimes@cg.frimes.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

(M. 25 du décret N° 85-271 du 30 avril 1985)  
CERTEIFICATION  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires (1) ou (2)  
a été dressé (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un péageage effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage dressé, dont copie est jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_  
Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées  
au cas de la feuille 6463.

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 12  
Contenu du plan : Plan non régularisé  
Echelle d'origine : 1/6000  
Echelle d'édition : 1/6000  
Date de création : 11/09/2019  
Support technique :  
D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par VIAL VINCENT  
Réf. :  
Le 11/09/2019

1) Lorsque les communes ont été créées par fusion de communes, les propriétaires doivent être indiqués en fonction de la commune de rattachement de leur parcelle.  
2) Lorsque les communes ont été créées par fusion de communes, les propriétaires doivent être indiqués en fonction de la commune de rattachement de leur parcelle.  
3) Lorsque les communes ont été créées par fusion de communes, les propriétaires doivent être indiqués en fonction de la commune de rattachement de leur parcelle.



# Légende

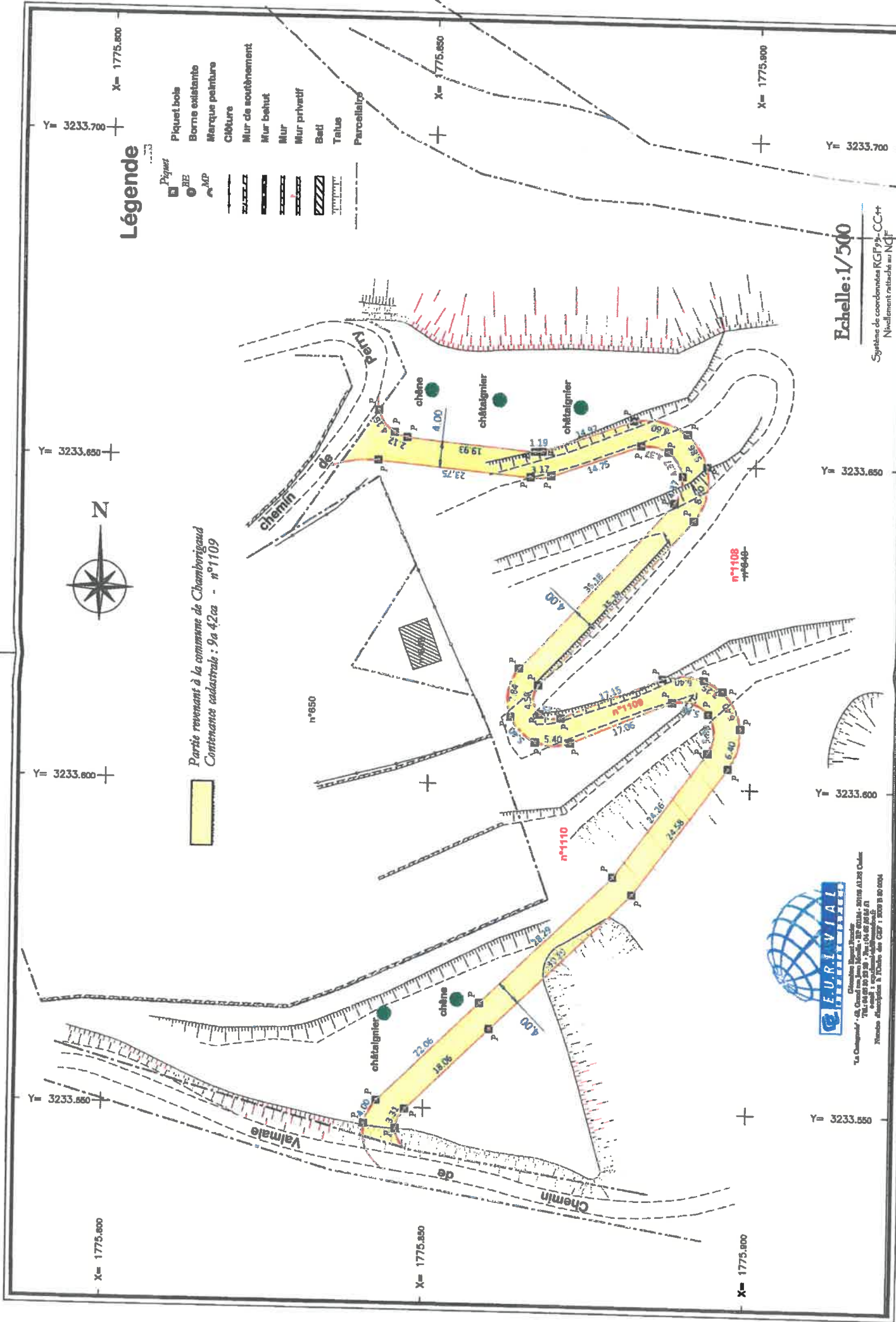
- Piquet**
- BE
  - MP
- Borne existante**
- Marque peinture**
- Cibûture**
- Mur de soutènement**
- Mur behut**
- Mur**
- Mur privatif**
- Bedi**
- Talus**
- Parcelles**

Echelle: 1/500

Système de coordonnées RGF93 - CC+  
Nivellement retravaillé au NNF



Partie revenant à la commune de Chamborigaud  
Contenances cadastrales : 9a 42ca - n°1109



Chamborigaud  
"Le Chamborigaud" - 48, Chemin des Jumeaux - 38700 CHAMBRIGAUD - 04 78 00 33 38 - Fax : 04 78 00 33 37  
Ximenes architectes & urbanistes GIEP - 38100 St-Jean-de-Maurienne